

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 3 pouvoirs

Date de convocation
18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, GRAF Pierre-Mickaël, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : **DESTOMBES Guillaume pouvoir donné à LOUVEL Anne-Sophie, BERTOUT Emilie pouvoir donné à PRIEUR Brice, CHAPUT Marie-Claude pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Madame CARBONE Catherine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Mise en conformité du système d'alarme incendie de la mairie et de la salle des fêtes –
Approbation du devis
N° de délibération : 49_2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la **mairie et la salle des fêtes disposent actuellement d'un système d'alarme incendie qui ne répond plus aux normes en vigueur.**

Il convient par conséquent de procéder à son remplacement et à la mise en place d'un dispositif adapté, afin d'assurer la sécurité des usagers des bâtiments communaux.

À la suite du passage d'un technicien, la société **Aube Sécurité Incendie** a établi le devis n° **D2603234 du 31 juillet 2026**, prévoyant notamment :

- l'installation d'un kit Type 4 avec sirène et déclencheur manuel radio à l'entrée de la mairie ;
- l'installation d'un kit Type 4 avec sirène et déclencheur manuel radio à l'entrée de la salle des fêtes ;
- l'installation d'un déclencheur manuel incendie au niveau de l'issue de secours arrière ;
- l'installation d'un diffuseur lumineux dans les toilettes PMR de la salle des fêtes ;
- la pose des différents équipements.

Ces équipements sont prévus au devis pour la mairie, la salle des fêtes, l'issue de secours arrière et les sanitaires PMR.

Le montant du devis s'élève à :

Montant HT : 885,30 €

TVA 20 % : 177,06 €

Montant TTC : 1 062,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en conformité du système d'alarme incendie de la mairie et de la salle des fêtes ;
- **D'APPROUVER** le devis n° **D2603234** présenté par la société **Aube Sécurité Incendie**, d'un montant de **885,30 € HT**, soit **1 062,36 € TTC** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28 septembre 2026
Pascal HENRI,
Maire



Signé par Pascal HENRI (COMMUNE DE
MESNIL SAINT PERE),
le Maire
le 29/09/2026 à 16:05:06
Ref:11861684-17921001-1-D